

## Communiqué de presse

1<sup>er</sup> août 2016

### **Un nouveau partenariat entre la CNSA et la Croix-Rouge française pour moderniser la filière d'aide et de soins à domicile de l'association**

**Ce quatrième partenariat vise à poursuivre la professionnalisation et l'amélioration des conditions de travail des salariés de la filière aide à domicile du réseau Croix-Rouge française, à généraliser les services polyvalents d'aide et de soins à domicile dans le réseau et à continuer d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes, notamment des personnes handicapées.**

Début juillet, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et la Croix-Rouge française se sont mis d'accord sur un programme d'actions pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile et des services polyvalents d'aide et de soins à domicile gérés par l'association. Ce programme ambitieux innove sur les modalités décloisonnées de prise en charge.

Il sera mis en œuvre sur la période 2016-2018.

La CNSA financera 44% du programme, soit 1 557 000 € sur les 3 499 000 € prévus.

#### **Axe 1 : structuration et accompagnement au développement des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)**

Le réseau de la Croix-Rouge française dispose déjà de trois SPASAD autorisés. Ils comptent 232 salariés qui accompagnent 1400 personnes. Elle souhaite poursuivre cette dynamique prévue par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, de façon à ce que tous ses services aient constitué un SPASAD avec un autre service d'aide à domicile ou service infirmier d'aide à domicile à la fin du programme, en 2018.

#### **Axe 2 : prévention des risques professionnels, amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, professionnalisation des ressources humaines**

Pour atteindre cet objectif, des ergothérapeutes conseilleront les professionnels lors de leurs interventions, des ateliers de sensibilisation sur les gestes et les postures seront organisés, des groupes de parole seront animés par des psychologues. Par ailleurs, la

Croix-Rouge française accompagnera les professionnels d'encadrement intermédiaire dans l'évolution de leurs fonctions, notamment au regard de la création des SPASAD.

### **Axe 3 : modernisation des outils de gestion et des systèmes d'information**

La convention de 2012 a déjà permis d'installer un système d'information performant dans les services, et notamment dans les SPASAD. Il permet notamment une consultation partagée des plannings, un partage des points de vigilance lors des visites à domicile. Cette action sera poursuivie. Cet axe prévoit également d'adapter les outils d'information du public (livrets d'accueil, règlement de fonctionnement...) pour faciliter la compréhension des personnes handicapées (traduction de certains éléments en facile à lire et à comprendre, accessibilité du site internet...).

### **Axe 4 : Amélioration de la qualité de l'accompagnement**

La Croix-Rouge française avait engagé une démarche qualité lors de la précédente convention. Cette démarche de certification sera poursuivie de façon à ce que tous les services du réseau, y compris départemental, soient certifiés fin 2018. Soucieuse de proposer un accompagnement de qualité aux personnes handicapées, l'association a rejoint le réseau Handéo en 2014. Un service est déjà labélisé. L'objectif est de labelliser d'autres services.

Cette convention s'inscrit dans la continuité de celles conclues en 2006, 2010 et 2012. Elle est consultable sur le [site de la CNSA](#).

### **Contacts presse**

**CNSA - direction de la communication**

Tél. : 01 53 91 28 30



[@CNSA\\_actu](#)

**Croix-Rouge française – Christèle Lambert-Côme**

01 44 43 12 07 – 06 07 34 99 29 - [christele.lambert-come@croix-rouge.fr](mailto:christele.lambert-come@croix-rouge.fr)

---

## À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public administratif dont les missions sont les suivantes :

- ∞ Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux.
- ∞ Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
- ∞ Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
- ∞ Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
- ∞ Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2016, la CNSA gère un budget de plus de 23 milliards d'euros.

## À propos de la Croix-Rouge française

Avec 18 000 salariés dans 650 établissements dans toute la France, la Croix-Rouge française est la première organisation humanitaire en matière de gestion de structures sanitaires et sociales privées non lucratives. Ces missions de soins et d'accompagnement réalisées par des professionnels qualifiés sont prolongées par l'implication de nombreux bénévoles favorisant l'accès à la vie sociale, citoyenne et culturelle des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services de la Croix-Rouge française.

Se structurant en service d'aide et de soins répartis dans 39 départements et près d'une centaine de villes, la filière domicile de la Croix-Rouge française comprend 75 services, 50 antennes de proximité et emploie près de 3 500 salariés. Les prestations réalisées s'inscrivent dans la recherche d'un continuum de service d'aide et de soins favorisant le soutien à domicile, dans le respect du libre choix des usagers et de leurs aidants naturels.